Aucune mesure de régression sociale n'est acceptable

Editorial du Syndicaliste des Lycées et Collèges n° 420 de septembre 2017
par Edith Bouratchik, *secrétaire générale*

« La confiance est la clef du bon fonctionnement d'une société (…), la clef du bon fonctionnement de l'école » déclare M. Blanquer dans son dossier de presse publié le 28 août.
Les personnels peuvent-ils faire confiance alors que leurs revendications sont loin d'être satisfaites et que de nouvelles contre-réformes sont annoncées pour *« l'école de la confiance »* ?

- Licenciements secs de plus de 150 000 contrats aidés dont 20 000 dans l'Education nationale.
- 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires.
- Gel du point d'indice en 2018.
- Nouvelle hausse de 1.7 point de la CSG pour janvier 2018. Cela représente pour un professeur certifié au 4ème échelon une perte de 420 € à l'année, soient 35 € en moins chaque mois sur son salaire brut de 2 061,85 €.
- 81 millions d'euros en moins dans le budget de l'Education nationale d'ici fin 2017.
- Réforme du baccalauréat avec généralisation du contrôle continu et les épreuves terminales réduites à quatre.
- Poursuite de la réforme du collège, de son DNB, du LSU et le retour des tests-évaluation nationaux des sixièmes.
- Renforcement de l'autonomie des établissements et recrutement des professeurs par le chef d'établissement, auto-évaluation, contrôles et pressions permanents, puis évaluation triennale des établissements sur la base du projet d'établissement.

Et tout cela en musique, s'il vous plaît !

Le gouvernement a décidé de décliner sa politique conformément au discours du Premier ministre devant l'Assemblée nationale le 4 juillet: *« le courage c'est aussi de rénover enfin le modèle social »* et *« il y a une addiction française à la dette publique »*. Les personnels enseignants, se mobilisent pour récupérer les postes et les classes nécessaires pour pouvoir tout simplement transmettre des connaissances dans des conditions correctes. Où est l'addiction ?

Dans *« l'école de la confiance »* et de *« la bienveillance »*, la seule règle c'est l'autonomie de l'établissement. Le caractère national des programmes disciplinaires s'efface. L'établissement doit trouver en son sein *« ses propres recours »* pour fonctionner.
Les projets du ministre de l'Education nationale et de la loi Travail XXL s'inscrivent dans une même logique : d'un côté l'autonomie renforcée des établissements et le projet d'établissement s'imposant dans tous les domaines ; de l'autre, l'accord d'entreprise supplantant la loi et l'accord de branche, le conseil d'entreprise fusionnant les instances de représentation du personnel pour associer les syndicats aux décisions du patron.

Le gouvernement a annoncé sa feuille de route. Le SNFOLC a la sienne, fondée sur ses mandats, les revendications des personnels : abrogation de toutes les contre-réformes !
Au moment où nous bouclons ce journal, les ordonnances viennent d'être dévoilées. Selon les termes de la ministre du travail elle-même, c'est un *« projet de transformation du code du travail d'une ampleur inégalée »*.

Loi travail, ordonnances Macron, c'est toujours NON !

Pour préserver nos droits et garanties statutaires et celles de tous les salariés, une seule et même réponse est à l'ordre du jour : préparer le rapport de force y compris par la grève. La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève à compter du 31 août 2017.
Le SNFOLC, avec sa fédération, appelle à *« se mobiliser notamment dans le cadre des UD, lorsque les conditions de l'action commune sur les revendications FO sont réunies. »* Nous n'acceptons pas la mort sur ordonnance du Code du travail.

SNFOLC Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
Site Internet du SNFOLC :
www.fo-snfolc.fr